



Mot du président

Bienvenue en Charente

Mes confrères ordinaires et moi-même vous souhaitons la bienvenue en Charente.

Terre de confection et de maturation du Cognac la Charente présente des caractéristiques humaines d'enracinement, de disponibilité et d'écoute.

Proche de leurs patients, les kinésithérapeutes charentais rivalisent de technicité pour mieux soigner.

Puisse ce livret vous éclairer sur différentes données (géopolitiques, économiques...) locales et mieux faire appréhender notre exercice quotidien.

La douceur de vie charentaise vous bercera et vous permettra de vous épanouir.

Confraternellement

Emmanuel BOISSEAUD





Plan :

Mot du Président

1. Présentation de la Charente

1.1 - Les Kinésithérapeutes charentais

- 1.1.1 Population
- 1.1.2 Densité professionnelle
- 1.1.3 Pyramide des âges
- 1.1.4 Effectifs
- 1.1.5 Caractéristique
- 1.1.6 Evolution
- 1.1.7 Les kinés par rapport aux autres professionnels de santé
- 1.1.8 Lieu d'obtention des diplômes

1.2 Le Salarial

1.3 Activités

- 1.2.1 Consommation d'actes
- 1.2.2 Revenus

1.4. Zone et zonage

2. Le Conseil Départemental de l'Ordre de la Charente (CDO16)

2.1 Historique

2.2 Effectif

2.3 Missions

- 2.3.1 Tableau
- 2.3.2 Conciliation
- 2.3.3 Contrats
- 2.3.4 Entraide

2.4 Communication

- 2.4.1 Professionnelle
 - 2.4.1.1 Direct rencontre nouveaux inscrits
 - 2.4.1.2 Échange direct via les outils informatiques
 - 2.4.1.3 Échange direct présentiel
- 2.4.2 Les Patients
 - 2.4.2.1 Secrétariat
 - 2.4.2.2 Informations dématérialisées



1. Présentation de la Charente

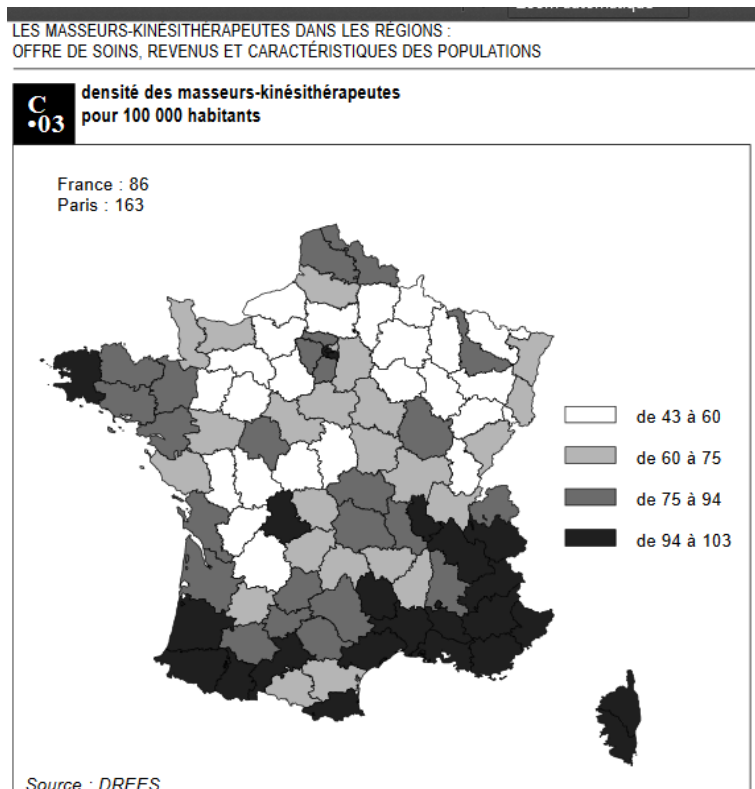
1.1 Les Kinésithérapeutes charentais

1.1.1 Population Géopolitique

La Charente compte plus de 352335 habitants (01/20)
6,1% de la population de la région Nouvelle Aquitaine sur un territoire de 5956 Km²
pour une moyenne de 68 Hab./km² (Moyenne nationale de 162hab/km²).
Un découpage en trois arrondissements (Angoulême, Cognac, Confolens) et 19
cantons fut réalisé.
Chômage 9,1% 1er trimestre 2017

1.1.2 Densité professionnelle/origine des diplômes

La Charente est le **5ème** département de France ou la densité est la plus faible
55 Kinés/100000 Habitants



http://www.data.drees.sante.gouv.fr/ReportFolders/reportFolders.aspx?IF_ActivePath=P,490,497,970,1005





Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ

Drees

data•Drees

ÉTUDES ET STATISTIQUES



Guide

Beyond 2020
WEB DATA SERVICE

Rapports

Tableau

Graphique



Liens utiles



TABLEAU 1. EFFECTIFS DES MASSEURS-KINESITHERAPEUTES par zone d'activité principale, mode d'exercice global, sexe et tranche d'âge

AUTRE :

DONNEES - Effectifs des masseurs-kinésithérapeutes

ANNEE ▼ 2016

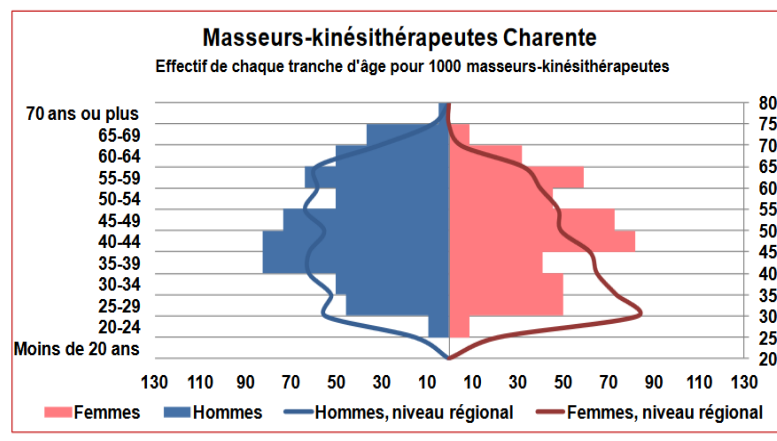
SEXE	Hommes et Femmes																			
AGE	Tous âges confondus				Moins de 25 ans				Entre 25 et 29 ans				Entre 30 et 34 ans				Entre 35 et 39 ans			
MODE D'EXERCICE	Ensemble des modes d'exercice globaux	Libéraux ou mixtes	Salariés hospitaliers	Autres salariés	Ensemble des modes d'exercice globaux	Libéraux ou mixtes	Salariés hospitaliers	Autres salariés	Ensemble des modes d'exercice globaux	Libéraux ou mixtes	Salariés hospitaliers	Autres salariés	Ensemble des modes d'exercice globaux	Libéraux ou mixtes	Salariés hospitaliers	Autres salariés	Ensemble des modes d'exercice globaux	Libéraux ou mixtes	Salariés hospitaliers	
ZONE ACTIVE	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	↑↓	
France entière	86 459	69 006	13 972	3 481	4 830	4 145	590	95	14 546	12 142	1 926	478	12 951	10 652	1 857	442	10 984	9 330	1 344	
16 - Charente	241	196	42	3	9	7	2	0	21	14	6	1	27	22	5	0	26	24	1	
17 - Charente-Maritime	894	712	155	27	28	26	2	0	116	92	22	2	135	100	29	6	110	87	17	
19 - Corrèze	223	198	20	5	9	9	0	0	17	14	1	2	26	22	4	0	28	27	1	
23 - Creuse	113	80	28	5	4	3	1	0	15	13	2	0	10	7	2	1	11	7	3	
24 - Dordogne	360	298	48	14	8	5	3	0	28	26	2	0	45	40	4	1	51	46	4	
33 - Gironde	2 432	2 102	258	72	140	122	15	3	442	406	30	6	403	361	33	9	384	346	28	
40 - Landes	743	563	149	31	18	16	2	0	122	90	22	10	134	113	19	2	109	89	17	
47 - Lot-et-Garonne	323	266	46	11	12	10	2	0	47	34	10	3	55	45	9	1	35	31	4	
64 - Pyrénées-Atlantiques	1 493	1 202	206	85	62	59	3	0	217	200	13	4	290	240	33	17	248	220	21	

Elle compte au 11/03/2018, 243 kinésithérapeutes : 198 libéraux et 45 salariés.

La région Nouvelle Aquitaine (NA) compte elle une moyenne de 110 kinés/100000 Habitants la France 121K/100000 H. (Les médecins en comparatif en 2016 pour la Charente 336 médecins et pour les généralistes libéraux 83G/100000 H)

1.1.3 Pyramide des âges des MK de la Charente

Pyramides des âges selon les territoires de santé





1.1.4 Effectif

Une légère augmentation mais la plus faible de la région.

1.1.5 Caractéristiques

Mode d'exercice

Charente en 2016, 241 Kinés

53% hommes (exercent majoritairement en libéral ou mixte 92%)

47% femmes (exercent majoritairement en libéral ou mixte 69%)

France Métropolitaine

51 % d'hommes et 49 % de femmes

Age

45 ans de moyenne d'âge PC et 42 ans France Métropolitaine

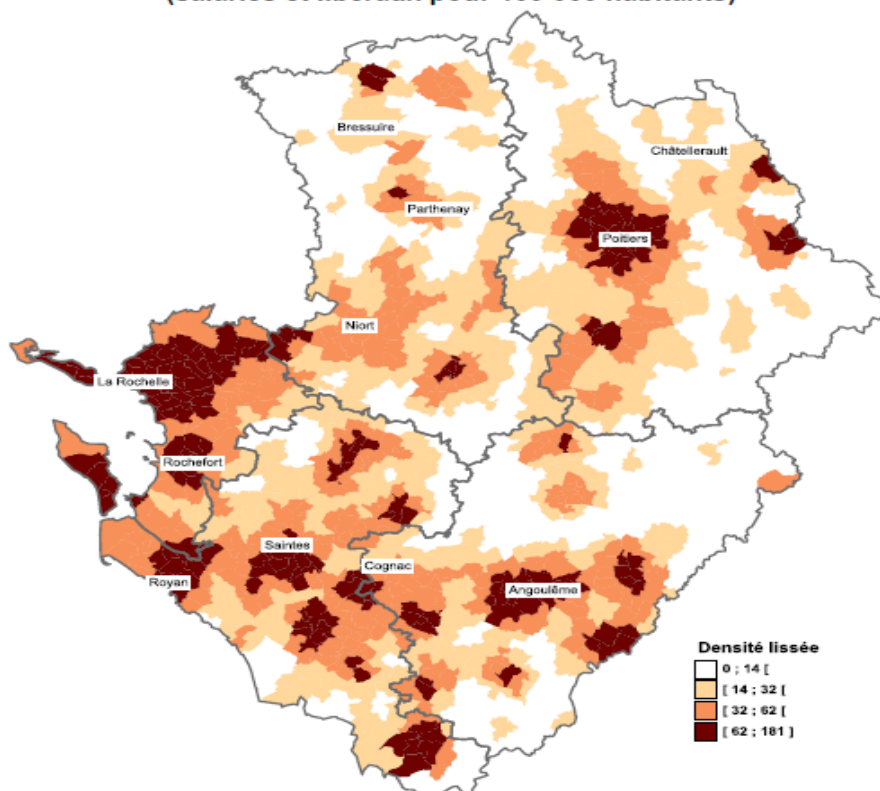
25% de professionnel de plus de 55 ans, 24% PC 21% France Métropolitaine

Répartition

Elle est réalisée majoritairement sur un axe Angoulême /Cognac

Deux zones sont moins bien « dotées » la zone Nord et sud de cet axe.

**Densité des masseurs-kinésithérapeutes en Poitou-Charentes
(salariés et libéraux pour 100 000 habitants)**



Champ : professionnels de santé actifs libéraux et salariés. Les salariés âgés de 65 ans ou plus ont été exclus.
Source : Adeli 2014, exploitation ARS Poitou-Charentes, COSA.

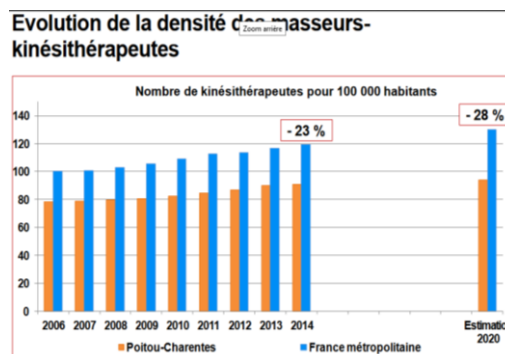


1.1.6 Évolution :

Écart de densité entre la région Poitou-Charentes (PC)
la France Métropolitaine(FM)

2014 - 23% entre PC et FM

2020 - 28% entre PC et FM



1.1.7 Les kinés par rapport aux autres professionnels de santé du PC

Écart de densité entre le PC et la FM

Orthophoniste -37%

Orthoptiste -36%

Masseurs-kinésithérapeutes -23%

Diététicienne -17%

Ergothérapeute -14%

1.1.8 Lieu d'obtention des diplômes des travailleurs du Poitou-Charentes (PC)(2014)

32% Île de France

22% PC

8% Pays de Loire

5% Limousin

5% Nord pas de calais

4% Aquitaine

1.2 Le Salariat

Un engagement personnel, une qualité de prise en charge, une expertise professionnelle répartie dans de nombreux établissements :

Deux formes, institutionnelle ou privée, sont présentes sur notre territoire.

Principaux lieux de salariat répertoriés à ce jour :

Institutionnel :

Centre Hospitalier d'Angoulême

Centre Hospitalier Ruffec

Centre Hospitalier Barbezieux Sud Charente

Centre Hospitalier de Cognac



Centre Hospitalier La Rochefoucauld
Centre Hospitalier Confolens
ARDEVIE Les Glamots
ADAPEI IME Les Rochers/Cams
SEM SESSAD

Privé :

Club sportif
Association sportive
Cabinet de kinésithérapie libéral

Au 11/03/2018 – 38 Salarié(e)s dans nos établissements

42 % des postes proposés ne sont pas pourvus

Soit 16 temps plein kiné

1.3 Activités

1.2.1 Consommation d'actes

En Charente en 2015 -2,3% de volume d'actes alors qu'une augmentation survient en même temps dans hexagone +3,8%
42604 patients ont un recours à des soins de kinésithérapie en 2013 (12% de la population) 24% de ces patients souffraient d'une Affection Longue Durée (ALD)

Consommation des soins en ville par territoire de santé

	Nombre de patients	Part des patients en ALD (1)	Taux de recours aux soins
Charente	42 604	24 %	12 %
Charente-Maritime Nord	63 552	27 %	19 %
Charente-Maritime Sud et Est	43 963	29 %	15 %
Deux-Sèvres	50 380	24 %	14 %
Vienne	57 920	21 %	13 %
Poitou-Charentes	258 419	25 %	14 %
France métropolitaine	9 694 562	26 %	15 %

Champ : Consommants de soins en inter-régimes. Patients ayant eu au moins 1 acte au cours de l'année réalisé par un masseur-kinésithérapeute libéral.
Source : SNIIR-AM 2013, Insee RP 2011

(1) ALD : Affection de longue durée

Note de lecture: En Poitou-Charentes, 258 419 patients ont eu recours à un masseur-kinésithérapeute au moins une fois dans l'année 2013 (14 % de la population). 25 % des patients souffraient d'une ALD.



1.2.2 Revenus

Les revenus sont conformes aux moyennes nationales

Activité libérale annuelle des masseurs-kinésithérapeutes

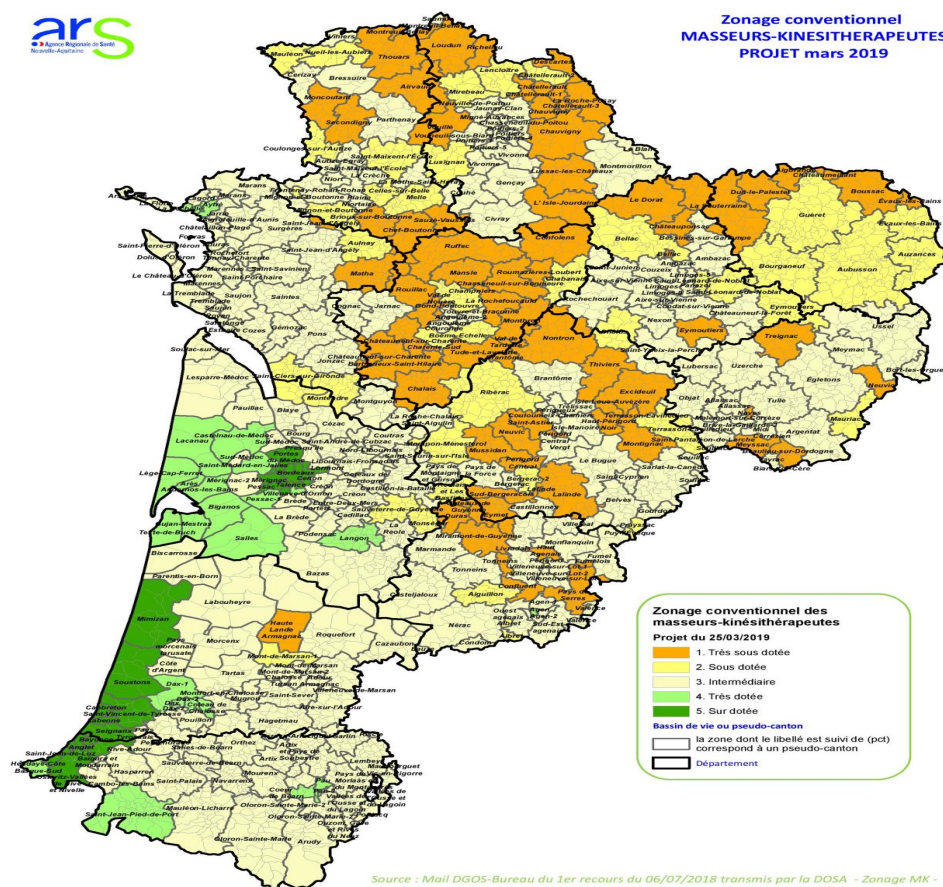
	Nombre d'actes moyen
Charente	4 560
Charente-Maritime	4 379
Deux-Sèvres	4 819
Vienne	4 401
Poitou-Charentes	4 481
France métropolitaine	4 230

Source : Programme d'interrogation SNIR3 - Outil CNAMTS, DEOS - Année 2012 - Organismes de base de l'assurance maladie = RG, MSA, RSI

Note de lecture : En Poitou-Charentes, un masseur-kinésithérapeute a réalisé 4 481 actes en moyenne en 2012.

1.4 Zone et zonage

Le découpage réalisé suivant les critères de l'Insee en pseudo-canton et en bassin de vie en cours encore à ce jour (voir en plus grand page n°10).



Source : Mail DGOS-Bureau du 1er recours du 06/07/2018 transmis par la DOSA - Zonage MK - modifications DGSA transmises le 25/03/2019 suite retour URPS du 25/03/2019
Découpages : communes au 01/01/2016 - bassins de vie définis en 2012
et pseudo-cantons définis en 2016,
Réalisation : ARS Nouvelle-Aquitaine - DPSP - Pôle études statistiques et évaluation - 29/04/2019



Ces découpages réalisent 5 groupes de zones appelées en Charente :

- 0 très sous-dotée
- 0 sur-dotée
- 153 intermédiaires
- 6 sous-dotées
- 44 très sous-dotées

La convention signée par les syndicats et l'UNCAM fixe les conditions financières particulières.

Seuls les contrats signés avec la CLAM de Charente ont cours.

Ils ne s'appliquent que pour les zones « très sous-dotées » et « sous-dotées ».

Ces contrats ont pour but de favoriser l'installation de nouveaux confrères ou de fixer ceux déjà installés.

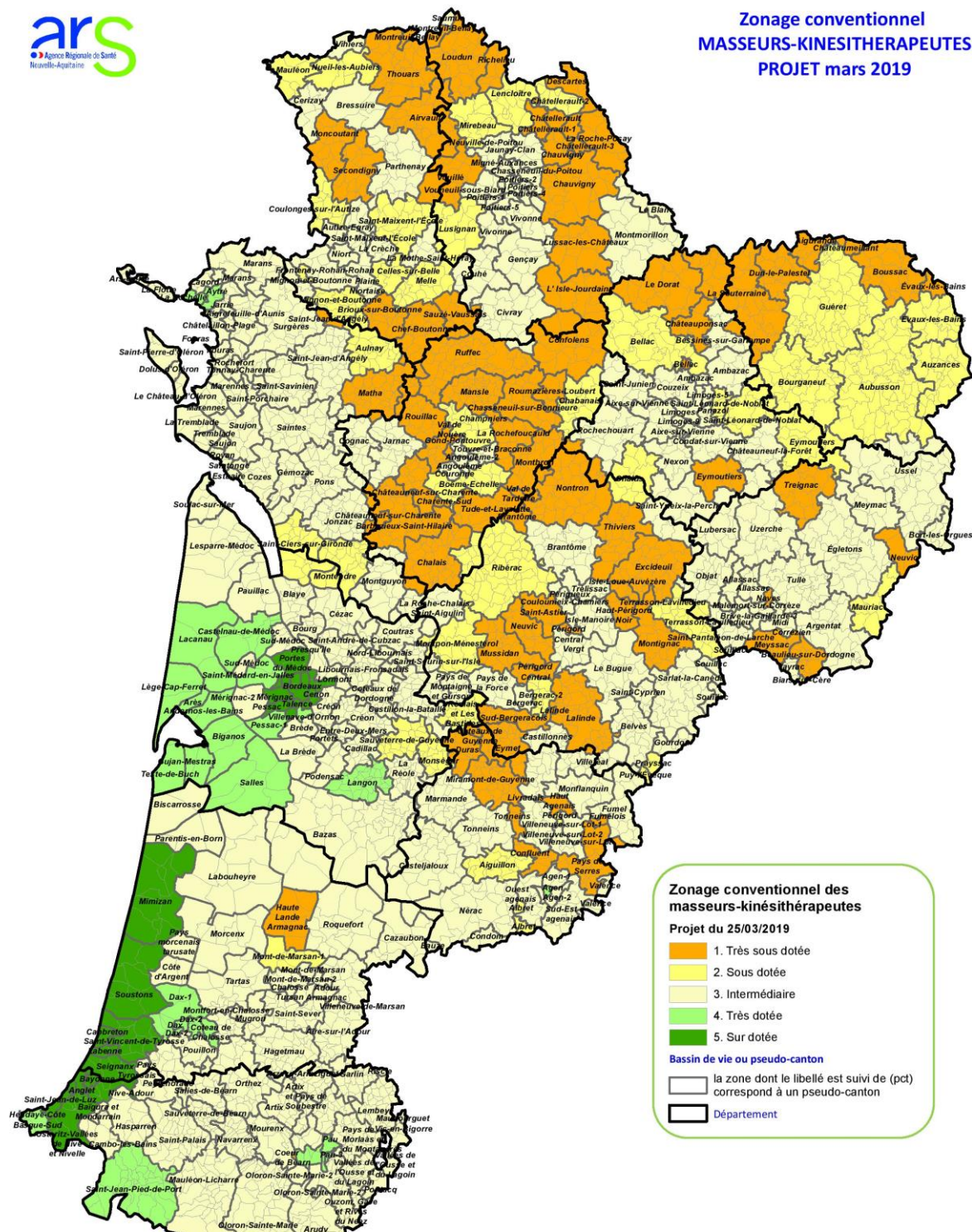
Au 1/06/2017  33 contrats ont été signés.

A venir :

Une nouvelle négociation est ouverte pour faire varier cette carte et intégrer l'Accessibilité potentielle localisée (APL).



Zonage conventionnel MASSEURS-KINESITHERAPEUTES PROJET mars 2019



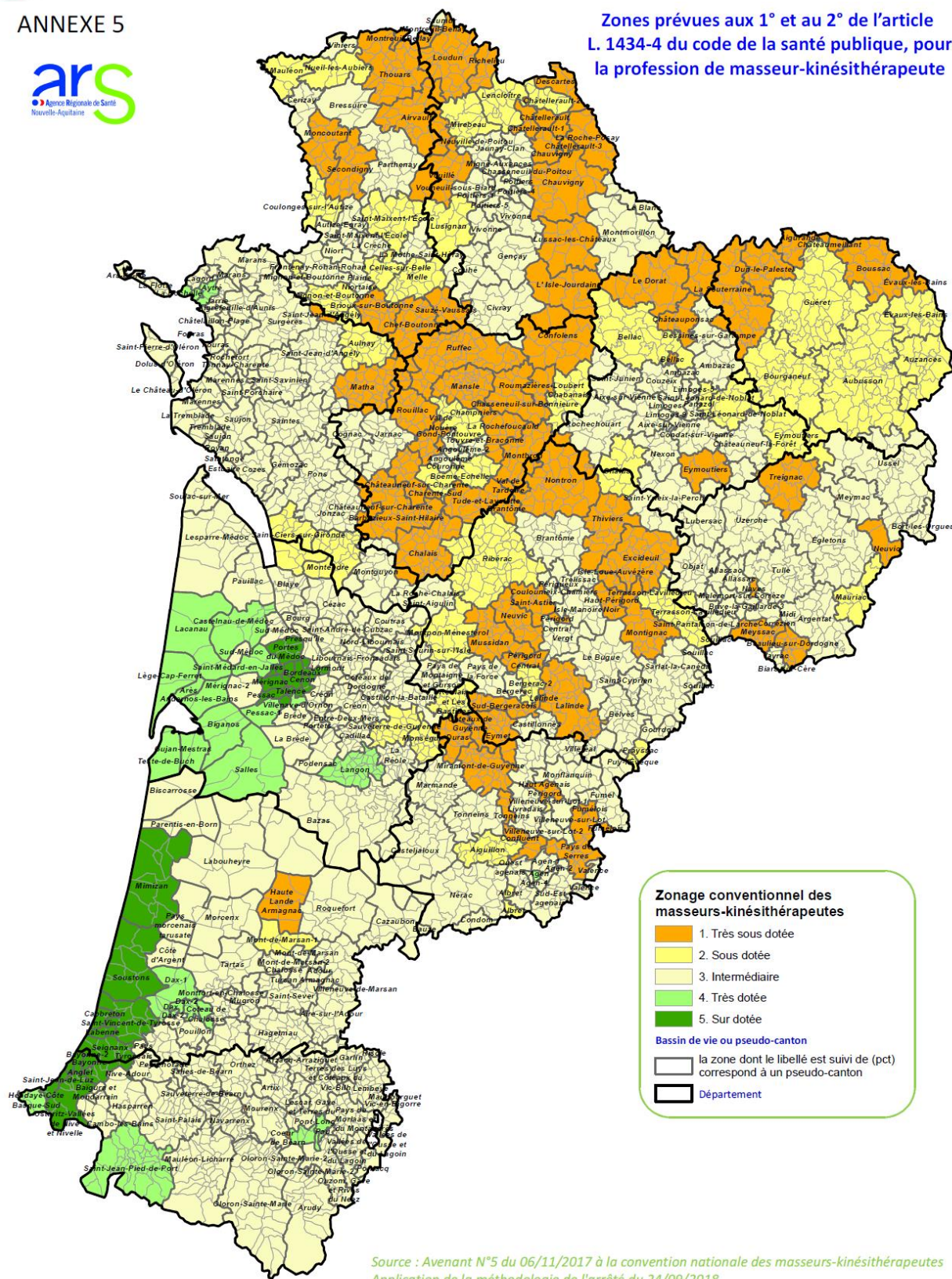
Source : Mail DGOS-Bureau du 1er recours du 06/07/2018 transmis par la DOSA - Zonage MK - modifications DOSA transmises le 25/03/2019 suite retour URPS du 25/03/2019
Découpages : communes au 01/01/2016 - bassins de vie définis en 2012
et pseudo-cantons définis en 2016,
Réalisation : ARS Nouvelle-Aquitaine - DPSP - Pôle études statistiques et évaluation -29/04/2019



ANNEXE 5



Zones prévues aux 1° et au 2° de l'article L. 1434-4 du code de la santé publique, pour la profession de masseur-kinésithérapeute



Zonage conventionnel des masseurs-kinésithérapeutes

- 1. Très sous dotée
- 2. Sous dotée
- 3. Intermédiaire
- 4. Très dotée
- 5. Sur dotée

Bassin de vie ou pseudo-canton

- la zone dont le libellé est suivi de (pct) correspond à un pseudo-canton
- Département

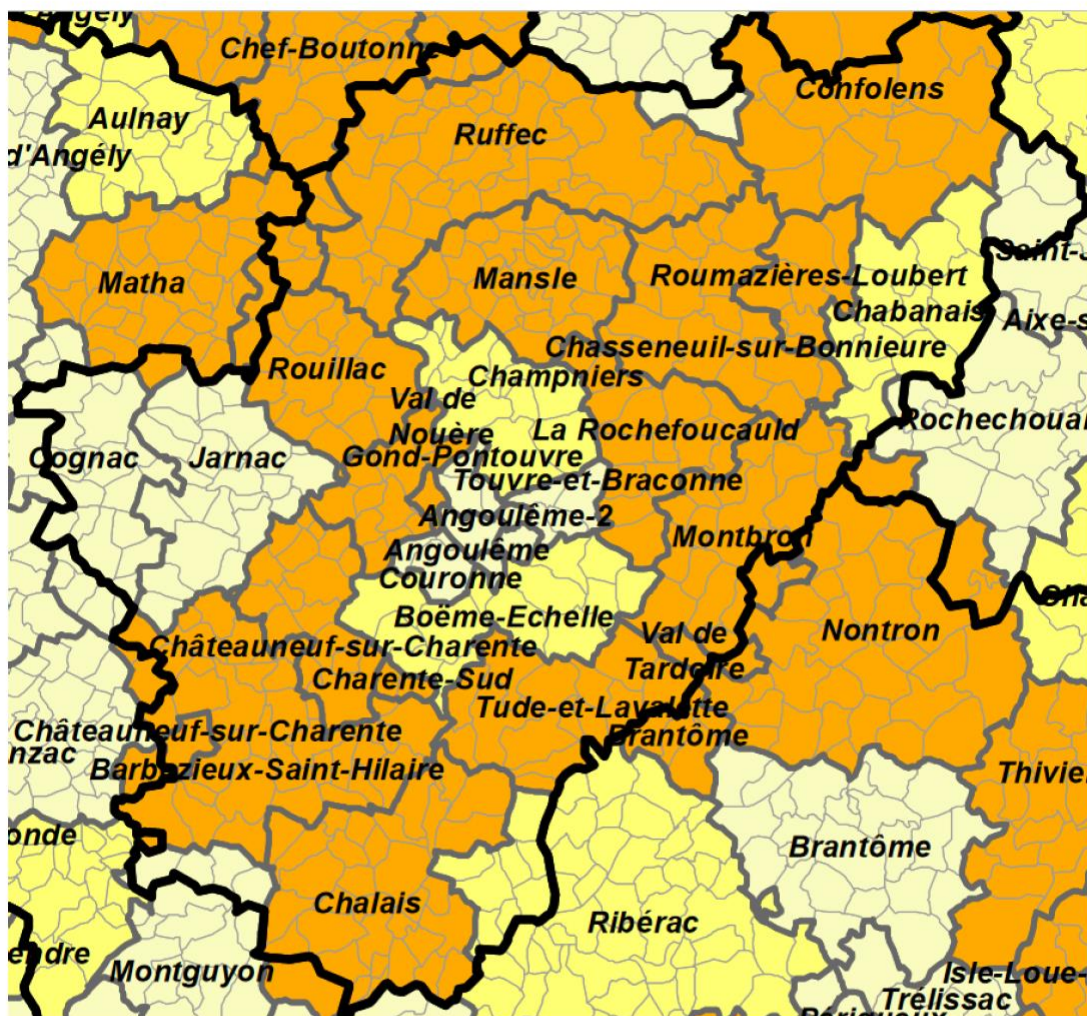
Source : Avenant N°5 du 06/11/2017 à la convention nationale des masseurs-kinésithérapeutes
Application de la méthodologie de l'arrêté du 24/09/2018

Découpages : communes au 01/01/2016 - bassins de vie définis en 2012
et pseudo-cantons définis en 2016,

Réalisation : ARS Nouvelle-Aquitaine - DPSP - Pôle études statistiques et évaluation - 07/06/2019



Communes de Charente



Zonage conventionnel des masseurs-kinésithérapeutes

-  1. Très sous dotée
-  2. Sous dotée
-  3. Intermédiaire
-  4. Très dotée
-  5. Sur dotée

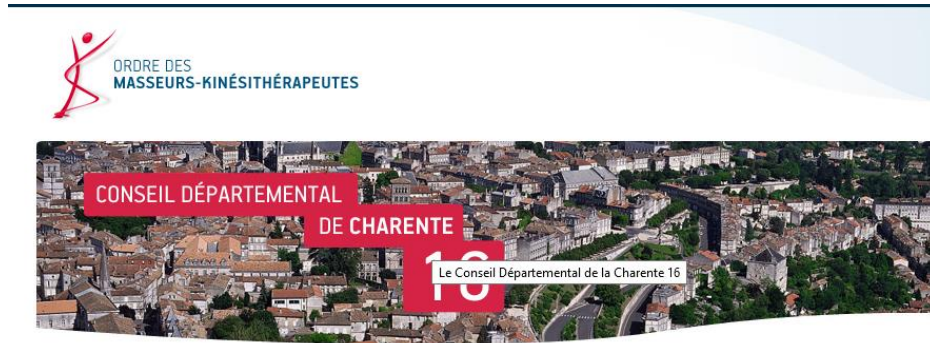
Bassin de vie ou pseudo-canton

-  la zone dont le libellé est suivi de (pct) correspond à un pseudo-canton
-  Département

<https://www.ameli.fr/charente/masseur-kinesitherapeute/exercice-liberal/vie-cabinet/aide-maintenance/aides-installation-maintenance-activite-zones-deficitaires>



2. Le Conseil Départemental de l'Ordre de la Charente (cdo16)



2.1 Historique

«La **loi n°2004-806 du 9 août 2004** a porté création de l'Ordre professionnel des Masseurs-Kinésithérapeutes.

Le décret d'application a été publié au journal officiel le 9 mars 2006 : **décret n°2006-270 du 7 mars 2006**.

L'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes est composé d'un Conseil National et de Conseil Régionaux et Départementaux.

Les Conseils Départementaux ont été élus le 16 mai 2006.

Le Conseil National a été élu le 5 juillet 2006.

Les Conseils Régionaux ont été élus le 21 juin 2007 » extrait site cdomk64

La mise en place s'est calquée sur les ordres existants avec trois niveaux : départementaux, régionaux, et nationaux.

Le CDO 16 a pris ses marques après une élection dans les bureaux de l'Ars et Mr.SERRE Dominique en a pris la première présidence.

Nous avons investi la capitale Charentaise qu'en 2008, rue de Paris, pour nous fixer rue Saint Roch aujourd'hui.

Placé sous l'égide de la région Poitou-Charentes (PC) et de sa Chambre disciplinaire de Première Instance (CDPI) nous allons courant novembre à la suite des élections régionales intégrer la Nouvelle Aquitaine (NA).

Le code de déontologie

Tous les CDO ont planché pour élaborer notre code de déontologie.

Véritable « bible » du bien vivre ce code reste la base de notre éthique professionnelle.

Chaque Masseur-kinésithérapeute est invité à le signer. Son exercice faisant partie d'une profession réglementée, ses actes doivent donc répondre de la morale déontologique.



2.2 Effectif

Chaque élection est le temps démocratique de nos ordres, la dernière au scrutin binominal a permis à notre conseil de se renouveler par moitié en juin dernier.

Le nombre d'élus des deux collèges est tributaire du nombre d'inscrits au tableau.

Le CDO 16 compte 5 membres titulaires du collège libéral (6 postes) et ne compte malheureusement pas de représentant du collège salarié.

Une secrétaire administrative Mme Berry officie à mi-temps dans nos locaux en matinée depuis 2008.

2.3 Missions

2.3.1 Tableau

La Première mission de l'ordre est d'inscrire les professionnels au tableau départemental.

Les inscriptions se réalisent de façon très standard sur le territoire Français.

Nous appliquons les recommandations ; vérifions les diplômes, les assurances professionnelles (RCP), les adresses professionnelles, personnelles, électroniques ainsi que les «spécificités» reconnues par le CNO.

Nous insistons sur la compréhension de la langue française pour que nos patients puissent être soignés en toute sécurité.



2.3.2 Contrats

Tous les contrats doivent être envoyés au CDO 16 dans le mois qui suit sa signature (code de la santé publique)

Nous examinons chaque contrat, bail, statuts de sociétés...

Notre lecture se réalise à travers le prisme du code de déontologie.

Le CDO 16 envoie systématiquement des courriers pour expliquer notre position face au code.

La présidence de cette commission est allouée à Mme Devaud.



2.3.3 Conciliation

Par présidence tournante, un binôme d'élus va traiter la plainte enregistrée par notre secrétaire administrative.

Chaque plainte est traitée dans les trois mois suivant son dépôt.

Une conciliation a lieu, dans les locaux de l'ordre le plus souvent, pour essayer de trouver un terrain d'entente entre les parties.

Aucune sanction n'est prononcée, seuls des rappels au code de déontologie sont enregistrés.

A l'issue de cette réunion deux possibilités s'ouvrent aux protagonistes :

- Conciliation entre les parties la plainte est levée
- Non conciliation la plainte est alors transmise à la CDPI. Le CDO16 peut par vote se joindre ou non à la plainte.

Cas particulier :

Le CDO 16 peut porter plainte pour manquements au code de déontologie dans ce cas précis aucune conciliation n'est prévue, l'affaire est directement traitée en CDPI.



2.3.4 Entraide

Les élus veillent à la santé mentale et physique des MK inscrits au tableau.

Nous pouvons constituer des dossiers et demander une entraide financière dans des cas bien spécifiques.





2.4 Communication

2.4.1 Professionnelle

2.4.1.1 Direct rencontre nouveaux inscrits

Le CDO 16 veille à rencontrer chaque nouvel inscrit à son tableau.
Nous voulons conserver un esprit d'accueil bienfaisant.
Nous en profitons pour faire découvrir ce qu'est l'ordre des MK et plus particulièrement celui de la Charente.



2.4.1.2 Échange direct via les outils informatiques

Nous collectons les informations sur vos pratiques, pour pouvoir informer nos patients.

Newsletters

Nous établissons le plus souvent possible une lettre d'information sur les sujets d'actualité.

Nous essayons de vulgariser au mieux possible les textes et autres réformes en application.

2.4.1.3 Échange direct présentiel

Nous organisons annuellement une réunion d'information ordinaire ou nous traitons de divers sujets.

Véritable temps d'échange cette soirée est surtout un grand moment de partage professionnel.

2.4.2 Les Patients

2.4.2.1 Secrétariat

Notre secrétariat ouvert en matinée diffuse les renseignements aux confrères mais aussi aux patients. Nous renseignons sur les spécificités en kinésithérapie, la géolocalisation, l'accessibilité, l'hygiène...

2.4.2.2 Informations dématérialisées

Le site du CNOMK www.ordremk.fr est assez documenté.

Le site du CDO 16 <http://charente.ordremk.fr/> nous ne manquerons pas de vous tenir au courant de son avancement.